



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 39
Hebdos régionaux de l'Estrie

Projet d'installation d'une turbine-alternateur de 18 MW à Windsor

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 17 NOVEMBRE 2015 À WINDSOR

Québec, le 26 octobre 2015 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet d'installation d'une turbine-alternateur de 18 MW à Windsor* par Domtar inc. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mardi 17 novembre 2015, à compter de 19 h 30, au Centre communautaire René-Lévesque, 54 A, rue Saint-Georges à Windsor**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute le 27 octobre et se terminera le 11 décembre 2015.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 11 décembre 2015, ces documents peuvent être consultés à la bibliothèque municipale Patrick Dignan, 52, rue Saint-Georges à Windsor.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 11 décembre 2015, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les

changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 536 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : turbine-alternateur-windsor@bape.gouv.qc.ca.

***fiche technique jointe**

– 30 –

Source : Karine Lavoie
Conseillère en communication
Avec la collaboration d'Yvon Deshaies
Analyste
418 643-7447, poste 536 ou 1 800 463-4732

Depuis 1987, la compagnie papetière Domtar exploite à Windsor, dans la région administrative de l'Estrie, une usine de fabrication de papiers fins et de pâte commerciale blanchie. Quatre chaudières, soit trois fonctionnant au gaz naturel et une à la biomasse, alimentent en vapeur l'équipement de cogénération qui produit l'électricité à l'usine. Celle-ci est actuellement munie d'une turbine-alternateur (TA-1), installée sur la chaudière à biomasse et mise en service en 2000.

L'usine de Domtar à Windsor a soumis un projet d'amélioration énergétique dans le contexte du programme d'Hydro-Québec Distribution d'achat d'électricité de 300 MW provenant de centrales de cogénération de 50 MW et moins à base de biomasse forestière résiduelle. Ainsi, dans un nouveau bâtiment sur un terrain déboisé vacant à l'intérieur de son complexe industriel, le promoteur projette de construire une seconde turbine-alternateur (TA-2) d'une capacité nominale de 18 MW, avec récupération de la chaleur du circuit d'eau chaude dans le procédé, ce qui permettrait d'augmenter de près de 60 % la quantité d'électricité produite.

Cette nouvelle turbine serait raccordée au réseau de vapeur existant et les combustibles nécessaires pour augmenter la production de vapeur de la chaudière à biomasse proviendraient de résidus issus des activités de coupe forestière et d'écorçage du bois utilisé pour préparer la pâte, de débris de construction, de rénovation et de démolition de la région ainsi que de rejets du dispositif de traitement des eaux de l'usine. La consommation de biomasse serait accrue de 17 % pour soutenir l'exploitation de la turbine TA-2 tout en réduisant la production de la TA-1, à l'intérieur des limites contractuelles d'Hydro-Québec, de manière à ne pas augmenter la consommation de gaz naturel et en tirant davantage profit de la biomasse disponible sur place et dans la région.

Le projet, qui prévoit également l'ajout d'une tour de refroidissement de l'eau et le remplacement d'un des trois transformateurs du poste électrique, nécessiterait des investissements d'environ 36 M\$, dont plus de 70 % serait dépensé localement. Les travaux de construction débuteraient au printemps 2016 et la nouvelle turbine-alternateur serait en exploitation dès l'été 2017.

Les principales répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

En phase de construction, les répercussions sur le milieu estimées par le promoteur seraient pour la plupart de courte durée et d'intensité faible ou négligeable en considérant l'application des mesures d'atténuation prescrites. Elles concernent essentiellement la perturbation des sols, une modification de la qualité de l'air du voisinage des installations industrielles et une circulation accrue sur les routes d'accès à l'usine.

En phase d'exploitation, les impacts résiduels ont aussi été jugés faibles ou négligeables par le promoteur. Ils concernent surtout la circulation des camions en lien avec le transport de la biomasse supplémentaire vers l'entreprise, les niveaux sonores émis autant par les installations que par le camionnage ainsi que la qualité de l'air associée à l'augmentation de la combustion par la chaudière à biomasse, notamment par rapport au dioxyde d'azote, au cadmium, au chloroforme et aux gaz à effet de serre. Comme mesure d'atténuation, le promoteur prévoit sensibiliser les camionneurs à l'importance de respecter les limites de vitesse et le voisinage et de bien entretenir leurs véhicules. Il entend aussi inclure un volet relatif au bruit routier à son plan global de réduction du bruit déjà en cours sur sa propriété et à son programme de suivi environnemental proposé pour le projet.

L'exploitation de la turbine-alternateur TA-2 devrait cependant permettre la production d'énergie à un meilleur coût et favoriser le maintien de la rentabilité et de la compétitivité de l'usine face à la concurrence, et ainsi participer à consolider les 820 emplois actuels.